

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

**Conseillers :** En exercice : 13 Présents : 8 Pouvoir(s) : 3

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h33), Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Hélène BRACHET, M. Laurent ROHART, M. Bastien FLACON, M. ARANDEL Jean-Paul

Absent(s) : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Hélène BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Laurent ROHART à Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Bastien FLACON à Mme Monique CHAPPUIS,

Secrétaire de séance : M. André VAGNAIR

### OBJET DELIBERATION N° 2022-11-67

#### BUDGET M57 2022 - SOLDE DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS AU BUDGET EAU

Mme le Maire informe que la commune a subventionné deux reprises le budget eau à hauteur de 70 000 € en 2009 et en 2010 répartis comme suit :

20415332 D	70.000,00
20415342 D	70.000,00

Ces subventions d'un montant total de 140 000 € ont été amortis sur le budget communal pour un montant de 84 000 €. Celles-ci doivent être en principe amorties jusqu'à leur terme au travers d'une dotation annuelle.

Néanmoins, en raison du transfert de compétence eau à la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mme le Maire propose de solder de manière anticipée par le biais d'une écriture d'ordre non budgétaire (passée directement par le comptable) les amortissements versés au budget de l'eau.

Pour cela les écritures suivantes devront être réalisées par le comptable public.


Débit du compte 1068	28 000
Crédit du compte 280415332	28 000
Débit du compte 1068	28 000
Crédit du compte 280415342	28 000

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE Mme le Maire à demander au comptable public de solder les amortissements des subventions réalisées au profit du budget eau transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la CCPEVA.**

  
Le Maire

Le secrétaire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Reçu en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de la commune le :  
14 novembre 2022  
GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte